LE MAG EN LIEN AVEC LES HABITANTS DE LA VILLE

COMMENTRY

NUMÉRO 2 - JUIN - JUILLET - AOUT 2015 // WWW.VILLE-COMMENTRY.FR

A LA UNE p.4
Des investissements structurants et raisonnés

VIE PRATIQUE p.6
Plus de concertation citoyenne

EN DIRECT... p.16-17
Retour sur le conseil municipal

SORTIR p.20-21
16 dates à ne pas rater cet été !

p.10

UNE VILLE PLUS SÛRE

ÉDITO

Chères Commentryennes, chers Commentryens,

Voici le second numéro du nouveau magazine municipal. D'ores et déjà, vous avez pu découvrir de nouvelles rubriques, comme les pages « En direct du Conseil municipal ». C'est une volonté politique que d'améliorer l'information sur le rôle et les décisions des élus au sein du Conseil. Les sujets traités sont variés, d'inégale importance, allant de la gestion courante de la commune jusqu'aux décisions budgétaires qui engagent les finances communales. Dans tous les cas, il m'a paru important de vous rendre compte des principales délibérations qui sont adoptées.

Ce nouveau magazine, je souhaite aussi qu'il puisse évoluer, s'enrichir d'idées nouvelles. Ainsi, si vous avez des propositions et suggestions : elles sont les bienvenues ! Par exemple, une rubrique « courrier des lecteurs » vous intéresserait-elle ? Comme ce magazine est d'abord le vôtre, je compte sur vous pour qu'il soit vraiment un lien entre nous tous.

Inutile de vous redire que financièrement les temps sont durs pour les collectivités et particulièrement pour les communes… La baisse des dotations de l'État décidée par le gouvernement ne nous simplifie pas la vie… Tous les maires subissent ces contraintes et s'efforcent de faire des économies. Pour autant, elles sont possibles sans nuire gravement à la qualité des services à la population. La preuve : ce nouveau magazine. Bien que le nombre de page ait doublé, sa périodicité bimestrielle et les tarifs obtenus lors de la consultation des entreprises prestataires permettent de réaliser une économie de 13 150 € HT par an (ancienne formule = 33 281 € HT, contre 20 131 € HT aujourd'hui). CQFD.

Enfin, puisque l'été arrive et qu'il sera, comme d'habitude, riche de manifestations, festivités et événements de qualités et pour tous, je vous souhaite de pouvoir profiter pleinement des « Estivales » à Commentry !

COMMENTRY
allier

www.ville-commentry.fr

Claude Riboulet,
Maire de Commentry,
Président de la communauté de communes
Commentry / Néris-les-Bains,
Conseiller départemental, Rapporteur général du budget.

MÉMO

S'abonner au magazine

Le magazine municipal est distribué gratuitement dans les boîtes aux lettres. Mais pour celles et ceux qui n'habitent plus à Commentry, la municipalité propose un abonnement gratuit, afin qu'ils soient informés de l'actualité et de la vie de la cité. Contacter le service Communication au 04 70 08 34 63 - communication@ville-commentry.fr.

Qui est de garde ?

Pas toujours facile de répondre à cette question, à laquelle on doit pourtant faire face souvent dans l'urgence... C'est pourquoi la liste des pharmacies de garde sera désormais affichée sur le panneau le long de la Mairie, rue Émile Mâle.

« Wanted » service civique

La ville de Commentry souhaite recruter un jeune en service civique. Cet engagement volontaire est ouvert aux 16-25 ans pour une durée de 6 à 12 mois. Avec pour missions de suivre le contrat de ville et d'animer les instances de concertation présentées en page 6 du magazine. Vous êtes intéressé(e) ?
Vous voulez en savoir plus ? Contacter le cabinet du maire au 04 70 08 33 55.

Site en travaux... Gagnez le gros lot !

Le site Internet de la ville va être en chantier jusqu'à la rentrée de septembre. Pendant cette période, en vous connectant sur www.ville-commentry.fr, vous pourrez continuer d'accéder à vos démarches en ligne. Mais surtout vous pourrez participer à notre grand concours et tenter de remporter 2 entrées pour l'ensemble de la saison culturelle !

Réunions publiques

- **le mardi 9 juin à 18 h au théâtre Alphonse-Thivrier**.
  Au sujet de l'épandage des cendres de bois produite par l'installation de cogénération biomasse de la société BEC.
- **le vendredi 26 juin à 18 h au théâtre Alphonse-Thivrier**. Au sujet du projet d'exploitation de nouvelles installations classées par la société Erasteel.

22 500 €

c'est le prix de
= Le feu d'artifice du Vijon
= les vêtements de travail, de protection et de sécurité des agents municipaux
= les annonces légales de marchés publics (pour 1 an)
= les abonnements aux licences informatiques (pour 1 an)
= les aménagements des vestiaires au stade I. Thivrier

SOMMAIRE

EDITO p.2
MEMO p.3
A LA UNE p.4-5
VIE PRATIQUE p.6-9
DOSSIER p.10-13
EN DIRECT... DES QUARTIERS p.14-15
EN DIRECT... DU CONSEIL MUNICIPAL p.16-17
EN DIRECT... DE LA COMCOM p.18
EXPRESSIONS p.19
AGENDA p.20-21
D'ICI ET D'AILLEURS p.22
D'HIER A AUJOURD'HUI p.23

BUDGET

Des investissements structurants et raisonnés

Avec le budget supplémentaire, la commune dévoile le second volet de son programme d'investissement qui s'établira au final à un peu plus de 3 M€ ; Très probablement le niveau le plus élevé du mandat, compte tenu des contraintes budgétaires. Il intègre deux des investissements majeurs du mandat : le pôle social et d'initiatives dit du « labo de la gare » d'abord, la réhabilitation de l'ancienne piscine en maison des associations ensuite. Ces projets s'inscriront dans un calendrier de réalisation pluriannuel. Ils constituent le premier niveau d'une démarche raisonnée qui vise à rationaliser l'utilisation du patrimoine communal, et dans un deuxième temps à engager des opérations d'aménagements en centre-ville en logements et commerces. Chaque fois que cela sera possible, les grands projets s'inscriront ainsi dans une logique d'économie des dépenses de fonctionnement (coûts d'énergie et d'entretien en général). Sur ce point, il est à noter que les deux projets cités seront raccordés au réseau de chaleur. Réaliser des économies, c'est aussi ce qui conduit à engager les aménagements techniques de l'Agora, dont le rayonnement est aujourd'hui une réalité. Ils limiteront de manière significative le recours à des prestataires de location de matériel, appelés à intervenir pour transformer la salle à chaque spectacle de la saison culturelle (son, lumière...). Le financement de ces opérations est assuré à la fois par l'autofinancement, les subventions et le recours à l'emprunt. S'agissant des trois investissements évoqués ici, le coût total s'élèverait à 1,30 M€ HT pour un niveau de subvention de 50 % qui facilite grandement leur mise en œuvre. Malgré un contexte budgétaire tendu, la municipalité est parvenue à trouver les ressources nécessaires pour développer une offre de services à destination des Commentryens et favoriser l'attractivité de notre commune. ◆

Projet de réhabilitation de l'ancienne piscine en maison des associations.

ANIMATION

Commentry fête sa nouvelle braderie

Dimanche 14 juin, l'union des commerçants de la comcom invite aux bonnes affaires dans la bonne humeur, avec toute une journée dédiée à la flânerie. En cœur de ville, un espace « animations » accueillera des démonstrations sportives, des baptêmes de « trike », de la danse country, des groupes de musique, un concours de mini-miss et une exposition insolite de dessins. L'espace « braderie » rayonnera de la rue Jean-Jaurès jusqu'au rond-point Malraux, sur plusieurs kilomètres de stands et d'étals. L'espace « vide-greniers » organisé par l'association du clos des Acacias ravira les chineurs tandis que l'espace « exposition » mettra à l'honneur des véhicules de collection. Entre deux achats, pensez enfin à faire une pause chez les restaurateurs locaux, pour vous rafraîchir ou vous régaler et ne ratez pas le défilé de chars à 15 heures ! ◆

LA CHIFFRE À RETENIR

250

*C'est le nombre record de personnes qui ont profité de l'animation « **Pâques à l'eau** » à la piscine municipale le samedi 4 avril dernier. Avec son dôme en plein air et ses bassins ludiques, « **La Piscine** » c'est tout l'été qu'il faut y plonger !*
04 70 02 29 60
lapiscine.commentry@orange.fr

➡ *Annie Caillot, adjointe déléguée à l'éducation et aux activités péri-éducatives.*

PAROLES D'ÉLUS…

L'école de musique de Commentry, ce sont 180 élèves, enfants et adultes. Dès 4 ans, nos professeurs proposent de l'éveil musical. À partir de 6 ans, les enfants peuvent accéder à une formation complète. Le plus dur est finalement de choisir un instrument car l'école n'en propose pas moins de onze ! Intégrer l'école de musique c'est aussi participer à des auditions, des concerts et des spectacles ; c'est partager de grandes émotions avec les autres élèves et le public ; c'est une fierté et une très belle carte postale sonore de notre ville !

Le saviez-vous ?

Les 60 musiciens de l'Harmonie Commentryenne ont défendu les couleurs de la cité lors du concours national d'ensembles musicaux, le 24 mai à Bourgtheroulde, en Haute-Normandie. Placé sous l'égide de la Confédération musicale de France, ce concours leur a permis de participer à un festival d'orchestres. L'Harmonie y a obtenu un prix dans la catégorie Excellence. Elle interprétera les pièces du concours le vendredi 26 juin au théâtre de verdure de la Pléiade à 20h30.

MUSIQUE

Des oreilles en **l'air…**

De l'école de musique de Commentry, il ne s'échappe pas que des notes et des sons, mais aussi beaucoup de jolies initiatives ! Ainsi, des enfants issus de classes pour l'inclusion scolaire (CLIS), ont fabriqué des cornemuses avec des objets insolites. Les luthiers en herbe offrent un concert déambulatoire à la Pléiade le 24 juin à 11 heures. Pas chauvine, l'école de musique sait aussi s'associer à des projets motivants hors ses murs. Un hommage gratuit aux Beatles sera rendu le 12 juin à 16 h 30 au MUPOP de Montluçon, avec les élèves de CE2 et CM1 de l'école E. Busseron et le groupe de rock lié au FCEA « Alternative Fiction ». Le samedi 20 juin, direction Saint-Pourçain-sur-Sioule où les orchestres Junior et Adultes de l'école de musique accueillent ceux de Commentry pour un spectacle unique, salle Mirendense à 20 h 30. Enfin, autre temps fort, la fête de l'école de musique le 27 juin à partir de 15 heures à la salle de l'Agora. ◆

Pour plus d'informations : École de musique – Tél. : 04 70 64 85 76

Aux oreilles en **fête…**

A l'occasion de la fête de la musique, l' « assiette gourmande », le « café de la Poste », rue J. Jaurès, et le « Z bar », place du champ de foire, font monter les décibels le 20 juin. Le lendemain, c'est au tour de la « pizzeria du soleil », place Stalingrad, de proposer des animations musicales dès 18 heures. ◆

les Bouchures

INFO OU UN FAUX ?

Le festival de La Bouchure n'aura pas lieu cette année. Des raisons budgétaires en sont la cause et contraignent les organisateurs à renoncer à la programmation de l'édition 2015. Gageons que nous pourrons retrouver en 2016 ce rendez-vous éclectique, familial et festif.

RECHERCHONS VOLONTAIRES

Trois instances de concertation citoyenne vont voir le jour. Afin de favoriser l'expression des habitants et des usagers, elles seront des espaces de dialogue, d'échange et d'initiatives auprès des élus. Il est prévu de créer un conseil citoyen, un conseil des jeunes et un conseil des seniors.
Vous êtes intéressé(e) ?
Vous voulez en savoir plus ?
Contacter le cabinet du maire au 04 70 08 33 31.

1. CONSEIL CITOYEN
Il assiste et accompagne la mise en œuvre du Contrat de ville en veille active, au bénéfice de l'expertise d'usage des habitants. Il est un espace d'échange et de propositions, au service de la Ville et à partir des besoins des habitants. Il est composé de deux collèges : celui des habitants et celui des acteurs locaux.

2. CONSEIL DES JEUNES
Il facilite la participation des jeunes à la décision publique, en lui offrant un espace d'échange, de proposition et de dialogue. Il s'adresse prioritairement aux enfants et collégiens.

3. CONSEIL DES SENIORS
Il sert de lien entre le CCAS, les élus et la population. Il concerne les retraités souhaitant s'investir dans la vie locale et s'inscrire dans une dynamique participative.

VIE LOCALE

On a besoin de vous !

Jusqu'en 2014, Commentry était engagée dans un contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) portant sur l'emploi, l'insertion, l'éducation, la prévention des risques, le droit des femmes, la santé. Avec la modification des critères de l'Etat, Commentry n'est plus considérée comme un territoire prioritaire. L'État a donc proposé à la ville de s'engager dans un contrat de ville en veille active, ce que le Conseil municipal a validé en séance du 19 novembre 2014. Pour contribuer à la mise en œuvre et l'évaluation de ce contrat, la mise en place d'un conseil citoyen est obligatoire.

Reconnaître « l'expertise d'usage » des habitants

En fait, cette obligation légale tombe plutôt bien. Elle intervient au moment où la municipalité souhaite renforcer la démocratie de proximité et encourager l'expression directe des habitants. Pour cela, elle souhaite instaurer de nouveaux espaces favorisant la concertation. En développant la démocratie locale, elle espère faire progresser chez chacun le sens de l'intérêt général et accroître le lien social.

Des dispositifs concrets pour agir

En séance du 27 mai, le Conseil municipal a approuvé une délibération cadre comprenant l'adoption d'une charte de démocratie de proximité, la création de 3 instances de concertation citoyenne et le principe de rencontres directes entre les élus et les habitants. Pour accompagner la mise en place de ces mesures et se donner les moyens de réussir, le Maire a décidé de nommer Bernadette Lajouanine, conseillère déléguée au conseil des jeunes et au conseil des seniors. Il est également envisagé de recruter un jeune en service civique, en charge de l'animation du contrat de ville et des instances de concertation citoyenne. ◆

LA DATE À RETENIR

27/06/15

C'est la date limite d'inscription au concours des maisons fleuries, à l'accueil de la mairie.

Quatre catégories sont en lice (maison individuelle avec jardin, jardinet ou cour fleurie très visible de la rue, maison ou ferme individuelle avec possibilités de fleurissement réduites, immeuble collectif ou professionnel)
et l'inscription donne droit à un bon d'achat chez notre partenaire Agri Jardin (place du champ de foire).
Plus d'informations au 04 70 09 24 34.

EQUIPEMENT

La télévision en clair et net

Si vous regardez la télévision via une box ADSL ou par le satellite, cet article n'est pas pour vous ! Mais si vous la recevez via une antenne « râteau », lisez bien les lignes qui suivent car votre poste va traverser (ou traverse déjà) une zone de turbulences ces prochains mois.

Les opérateurs de téléphonie mobile déploient progressivement leurs services de 4e génération sur l'ensemble du territoire. L'arrivée de la 4G peut s'accompagner d'interférences avec la TNT. Si vous rencontrez des perturbations dans la réception des chaînes, vous pouvez appeler le 0 970 818 818 (appel non surtaxé, prix d'un appel local). Il s'agit du dispositif d'assistance et d'intervention mis en place par l'agence nationale des fréquences (ANFR) et les opérateurs, afin de rétablir une bonne réception de la télévision. De plus, en avril 2016, une modification de la norme de diffusion pour la TNT, décidée par le gouvernement, pourrait provoquer un écran noir pour un certain nombre de téléviseurs. En l'occurrence ceux avec antenne « râteau » et sans adaptateur TNT HD. Sont concernés les postes de plus de 66 cm d'avant 2009 et les plus petits d'avant 2012. Si vous recevez déjà Arte HD (chaîne n° 7 ou 57) vous êtes sauvés ! Le cas échéant, il vous faudra acquérir un nouveau téléviseur HD ou bien acheter un nouveau boîtier de réception TNT-HD (à partir de 25 € environ). Le gouvernement a confié à l'ANFR la gestion des aides aux téléspectateurs. Une aide pourrait être accordée pour les ménages les plus modestes. ◆

Pour plus d'informations : www.recevoirlatnt.fr

AIDE SOCIALE

Hiver comme été, le CCAS pense aux aînés

Dans le cadre de ses missions en faveur des personnes en situation précaire, le Centre communal d'action sociale (CCAS) octroie une aide aux Commentryens âgées de 60 ans et plus. Elle concerne celles et ceux dont les ressources mensuelles sont inférieures ou égales à 880 € pour une personne seule et 1 366 € pour un couple. Les règles de calcul pour bénéficier de cette aide prennent en compte tous les revenus imposables ou non imposables ainsi que les placements. Les seniors concernés peuvent se présenter au CCAS, avant le 3 juillet 2015, munis de leur livret de famille, des justificatifs des revenus, de l'avis d'imposition ou de non-imposition 2014 sur les revenus 2013, des taxes foncières sur les propriétés bâties 2014, d'un RIB et du tableau récapitulatif des placements (à récupérer auprès du CCAS) signé par leur banque. ◆

Pour plus d'informations : CCAS – 4 rue Lavoisier - 04 70 09 70 70

➡ *Véronique Radomski, conseillère municipale déléguée au commerce, à l'artisanat, aux marchés et salons.*

PAROLES D'ÉLUS…

Les commerces sont des établissements recevant du public (ERP). À ce titre, ils sont soumis aux exigences de mise en accessibilité imposées par la loi. Les personnes handicapées doivent pouvoir y accéder et y circuler. Tout ERP doit faire connaître sa situation vis-à-vis du respect des règles d'accessibilité soit en attestant que celles-ci sont respectées, soit en déposant un dossier d'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmé) avant le 27 septembre 2015 en mairie ou en préfecture. Engager une démarche d'Ad'AP sera la seule option pour poursuivre, en toute légalité, les travaux de mise en accessibilité. Tous les documents utiles et des informations complètes sont accessibles sur le site du ministère www.developpement-durable.gouv.fr / rubrique Accessibilité.

PREVENTION SANTE

La chasse aux allergènes **est ouverte !**

Financée par l'Agence régionale de santé, la Mutualité Française Auvergne se lance dans une nouvelle activité : le conseil en environnement intérieur. Nos logements font face au quotidien à des polluants d'origine biologique et chimique tels que les acariens, les moisissures, les insectes, les plantes, les composés organiques volatils, etc.

Intervention gratuite, sur prescription médicale.

Le conseiller médical en environnement intérieur (CMEI) est un professionnel formé pour rechercher des polluants dans le lieu de vie et apporter des conseils pour améliorer l'habitat. Il agit sur prescription médicale auprès des personnes souffrant d'allergies et de pathologies respiratoires. Il intervient lors d'une visite gratuite d'environ 2 heures, muni d'un questionnaire et d'appareils de mesure. A l'issue de cette visite, le conseiller propose des mesures pratiques d'éviction des produits allergènes.

La visite est gratuite !

Des solutions sont proposées.

6 à 9 mois après la visite, le service du conseil en environnement intérieur recontacte la personne par téléphone pour évaluer les améliorations constatées. En parallèle, un point sera fait auprès des médecins prescripteurs pour définir si cette intervention à domicile constitue bien une aide au diagnostic. ◆

Pour plus d'informations : Emilie Murin au 04 70 46 39 34

FAUX-AMIS MSP ≠ CMS

Attention à ne pas confondre la maison de santé pluridisciplinaire (MSP) avec le centre médico-social (CMS). La MSP regroupe dans un cadre d'exercice libéral des professionnels médicaux et paramédicaux. Dans un contexte de crise de la démographie médicale et d'inégalité de répartition géographique de l'offre de soins, elle sert à maintenir une offre de santé suffisante sur le territoire, moderne et de qualité, tout en améliorant les conditions d'exercice des professionnels.

La MSP de Commentry verra le jour en juillet au 8 rue du Bourbonnais. De son côté, le CMS est à la fois un lieu et un service du Conseil départemental. Il regroupe des professionnels de plusieurs métiers : assistantes sociales, éducateurs, médecins, puéricultrices, sages-femmes... Cette équipe propose un accueil gratuit et adapté à chaque situation, des consultations médicales ou encore un soutien social. A Commentry, il se trouve 15 rue du Docteur Roux.

LE GESTE A FAIRE

Donner son **sang**

Donneurs de sang Bénévoles COMMENTRY

La collecte du 21 avril, organisée par l'établissement français du sang, avec l'association pour le don du sang bénévole de Commentry, a rassemblé 74 donneurs, dont 6 nouveaux. Avant les grandes vacances et pour maintenir les réserves de sang, venez tendre le bras le mardi 23 juin, de 15h à 19h à l'Agora. Votre générosité sera récompensée car, en guise de collation, vous profiterez d'un délicieux barbecue ! Le dimanche 14 juin, vos jambes seront mobilisées avec la randonnée organisée à l'occasion de la journée mondiale pour le don du sang. Inscriptions à l'Agora et départ de 13h à 15h pour les 3 parcours.

Plus d'informations : Thierry pour Commentry au 06 71 95 63 50 et Pierre pour Néris au 06 72 16 36 60.

BIENVENUE

Ils s'installent à **Commentry !**

➡ *Sonia Coif*

Sonia Coif

Après avoir œuvré 25 ans en salon de coiffure dont 10 ans à Commentry, Sonia Maltet a décidé de mettre son savoir-faire à la disposition des particuliers directement à domicile, en défendant une approche différente de la coiffure mixte : une écoute personnalisée, une proximité rassurante, une convivialité agréable. Elle se déplace chez vous avec une palette de matériel (peignoirs, serviettes, bac à shampooings, casque à mise en plis, produits professionnels) pour réaliser toutes vos attentes capillaires (mèches, colorations, permanentes, lissage vapeur, coiffures). Grâce à la technique Oro Thérapy, une coloration permanente sans ammoniaque et sans paraphénylènediamine avec kératine, or et huile d'argan, vos cheveux sont brillants, souples, hydratés et protégés. Enfin, elle propose à la vente des laques, des shampooings et des soins.

Contact : **06 65 49 65 41** ou **04 70 09 24 88**
https ://www.facebook.com/.../Sonia-Coif-Chez-Vous/138221274876259
Du lundi au samedi.

➡ *SEREC expert-comptable*

SEREC expert-comptable

Un nouveau cabinet d'expertise-comptable audit et conseil s'est ouvert au 56, rue Jean Jaurès. La Sarl Serec, d'origine clermontoise, se démarque des offres concurrentes par la volonté d'offrir un service de proximité fondé sur le relationnel. C'est elle qui vient de reprendre les activités de « Cabinet Concept ». La municipalité a accompagné cette équipe jeune et dynamique dans ses démarches, afin qu'elle s'épanouisse dans des locaux clairs et refaits à neuf. Composé de deux experts-comptables, Victor-Emanuel Barry et Marc Alibert (ce dernier assurant également la fonction de gérant) le cabinet compte une clientèle essentiellement constituée de commerçants et d'artisans. Il propose aussi un volet social, notamment avec l'établissement des feuilles de paie.

Contact : SEREC Commentry
04 70 64 60 66
commentry@serec-experts.fr

EN BREF

Mauvais départ pour le magazine...

Une erreur s'est glissée dans le précédent magazine. C'est bien Nicolas Renou, propriétaire du restaurant « Le Petit Provençal », qui a ouvert la Boucherie Paysanne avec l'aide de Benjamin Sauty, artisan boucher charcutier traiteur. Nous leur présentons nos excuses et surtout nous invitons tous les Commentryens à découvrir leurs excellents produits !

...et bon retour en ville !

Pixelhobby a réintégré ses locaux au 6 rue du Bourbonnais.

1 MATINEE AU Marché du vendredi

27 heures hebdo dédiées au bon fonctionnement du marché

5H *// OUVERTURE*

➜ *Le « fermier » arrive en centre-ville de Commentry. Délégataire de service public mandaté par la municipalité pour l'affermage des marchés, il veille au placement des commerçants, à la perception des droits et taxes, à la recherche de nouveaux commerçants, à l'animation et au confort des clients et aux relations entre les commerçants et la Ville.*

5H - 7H30 *// INSTALLATION*

➜ *Les commerçants prennent place au marché couvert, rue Dr Léon Thivrier, rue de l'Hôtel de Ville, sur une partie de la rue Gabriel Péri, rue Emile Mâle, place du 14 juillet.*

7H30 - 12H30 *// ANIMATION*

➜ *Le public profite du marché, des étals et des produits, sous la vigilance de la Police municipale qui veille au respect de la réglementation (stationnement, circulation...)*

11H30 *// DEMONTAGE*

➜ *Les agents municipaux remettent en place les quilles rue G. Péri., démontées au petit matin. Ils avaient alors également procédé à la fermeture des rues, au démontage des barrières et des panneaux, à la descente des quilles rétractables et à la mise en place des containers.*

12H30 *// NETTOYAGE*

➜ *Il s'effectue grâce à une balayeuse, un agent souffleur, un agent affecté au nettoyage manuel avec un petit véhicule et 2 autres au nettoyage du marché couvert.*

13H30 *// FERMETURE*

➜ *Fin de la représentation.*
Rendez-vous vendredi prochain !

PREVENTION

Une ville plus sûre

À l'occasion des élections municipales 2014, un sondage* plaçait la sécurité en 3e position des priorités pour les français (37 %), derrière l'emploi et le développement économique (45 %) et les impôts locaux (43 %). Comme beaucoup d'autres villes, Commentry est confrontée à une évolution des atteintes aux biens et aux personnes. Parce que la sécurité est l'un des droits fondamentaux du citoyen et un facteur essentiel de la cohésion sociale et de la qualité de vie de la population, la municipalité a décidé la mise en œuvre d'un dispositif de prévention et de sécurité pour Commentry. Il apporte des réponses concrètes à des problèmes réels, pour une ville plus sûre.

** Sondage TNS SOFRES / LES FRANCAIS ET LEUR MAIRE - Septembre 2013*

COORDINATION

Des actions collectives, concrètes et mieux ciblées

Dans le cadre du contrat de ville en veille active pour la période 2014-2020, validé par le Conseil municipal en séance du 19 novembre 2014, Commentry a mis en place un groupe de travail sur le thème « Cohésion sociale, sécurité & Prévention de la délinquance ». Avec ce contrat de ville, Commentry donne un cadre de référence à ses actions, notamment en matière de sécurité et de prévention de la délinquance. C'est l'occasion d'apporter des réponses structurées et transversales aux côtés de l'État, mais aussi avec l'ensemble des acteurs institutionnels locaux. Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) est l'une de ces réponses. Il s'agit d'une instance de concertation entre institutions et organismes publics et privés concernés par la prévention et la lutte contre l'insécurité. Le CLSPD est présidé par le Maire ou son représentant, et animé le plus souvent par un coordinateur. Il est structuré en trois collèges. En sont membres des élus et des représentants professionnels et associatifs désignés par le président du CLSPD, et des chefs de service de l'Etat ou leurs représentants désignés par le Préfet. Le CLPSD vise à prévenir plus efficacement les actes de malveillance dans les lieux de la vie quotidienne et développer la prévention situationnelle. Il cherche à consolider les partenariats locaux de prévention et favoriser leur coordination en positionnant le Maire au centre du dispositif, en lien étroit avec l'adjoint en charge de la sécurité et la circulation. Enfin, il veille à mieux prévenir la délinquance des mineurs et mieux protéger les victimes et améliorer la prévention des violences intrafamiliales. Dans le cadre du CLSPD, une convention de coordination de la police municipale de Commentry avec la force de sécurité de l'État compétente, c'est-à-dire la gendarmerie nationale, devrait être signée. ◆

➡ *Gendarmerie Nationale*

3 QUESTIONS À Patrick Portet

Adjoint délégué à la sécurité et la circulation.

1. De conseiller municipal délégué à la sécurité sur le domaine public et la circulation, vous êtes passé 8e adjoint au Maire, sur les mêmes délégations. Pourquoi cette évolution ?

Elle marque notre volonté de faire de ces questions des enjeux forts pour la commune ; et ma volonté personnelle à m'investir pleinement dans ces missions.

2. Justement, pourquoi êtes-vous sensible à ces questions ?

Vous savez, j'ai été pompier volontaire pendant plus de 30 ans. J'ai assisté à de nombreux drames. Je me dis que beaucoup auraient pu être évités, précisément grâce à des actions de prévention et de sécurité.

3. Pour vous, quelles sont les conditions de réussite de ces actions ?

Je dirais une coordination accrue avec les autres acteurs locaux, et aussi une présence plus forte sur le terrain de la police municipale. On y travaille. Et c'est le sens de la délibération-cadre que j'ai présentée en séance du Conseil municipal du 27 mai.

ORGANISATION

Plus de terrain pour la police municipale

Lorsqu'on les croise en uniforme, les policiers municipaux ressemblent comme deux gouttes d'eau à leurs confrères de la police nationale. Ils n'ont pourtant pas le même statut et surtout, ils dépendent du Maire et non de l'État. En France, ils sont plus de 18 000 répartis dans quelque 3 500 communes. Avec le désengagement de l'État dans sa mission de sécurité publique, leur nombre a explosé ces dernières années. Elle est loin l'époque où les policiers municipaux étaient cantonnés à assurer la sécurité des enfants à la sortie de l'école, ou encore à coller des PV aux voitures mal garées. Leurs fonctions se sont étoffées.

2 agents de police municipale

La police municipale de Commentry a été créée en 2004. Elle compte aujourd'hui deux agents assermentés. Chez nous, il s'agit de militaires de la gendarmerie en retraite. Ils sont investis de missions de police administrative et de missions de police judiciaire.

En vertu de l'article L. 2 212-5 du CGCT, les agents de police municipale, sans préjudice de la compétence générale de la police nationale et de la gendarmerie nationale, exécutent, dans la limite de leurs attributions et sous l'autorité du Maire, les tâches que ce dernier leur confie en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques (exécution des arrêtés de police du maire, constatation, par procès-verbaux, des infractions à ces arrêtés ou au droit commun).

Plus de terrain

La municipalité actuelle, sous l'impulsion de son adjoint délégué, a souhaité que les agents de police municipale multiplient leurs actions de proximité, dans les rues et au sein des quartiers de la ville. Une réflexion est engagée pour développer cette présence indispensable sur le terrain. Une première mesure a été prise ; désormais, ils bénéficient d'un appui en secrétariat, sur la base de 12 heures hebdomadaires, notamment pour la gestion des arrêtés. ◆

➡ *Serge Boussange, agent de police municipal, peut compter sur l'appui de Chrystelle Rigault. Son collègue Jean-Luc Rodts, actuellement en formation, était absent au moment de la photo.*

Le groupement de gendarmerie de l'Allier a rendu le 12 janvier un diagnostic de sécurité pour Commentry. Il fait état que les deux agents de la police municipale sont régulièrement appelés à intervenir sur la voie publique, qu'ils sont parfois agressés, verbalement et/ou physiquement par des individus très déterminés et face auxquels leurs moyens de coercition physique, au-delà de la « maîtrise sans arme » sont actuellement insuffisants. L'officier de gendarmerie en charge de cette mission estime ainsi que « l'armement (port de bâton télescopique et de diffuseur lacrymogène) pour les agents de la police municipale de Commentry, à l'aune des menaces et atteintes volontaires à l'intégrité physique constatées ces dernières années, doit pouvoir permettre de prévenir (par le port apparent du bâton télescopique) les troubles à l'ordre public et améliorer l'offre de sécurité sur la commune ». Dans ce diagnostic, il est rappelé que les deux agents de la police municipale sont titulaires d'un « monitorat d'intervention professionnelle », qualification leur permettant le port et l'utilisation du bâton télescopique. Ils suivront par ailleurs être régulièrement des formations.

Le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Montluçon a été consulté sur cette question de la dotation d'un nouvel équipement de la police municipale.

LE CHIFFRE À RETENIR

75 %

des policiers municipaux français sont armés de matraques ou de bombes lacrymogènes, et pour 39,5 % d'entre eux, d'armes de catégorie B, notamment des armes de poing.

PREVENTION

Des dispositifs qui font leurs preuves

Actions de prévention en direction de la jeunesse

Depuis 2013, le groupement de gendarmerie départementale de l'Allier a engagé une action de prévention en direction des élèves du primaire et du lycée professionnel de la Ville de Commentry. Elle porte sur la prévention des violences aux personnes. Selon le groupement de gendarmerie de l'Allier, elle pourrait être à l'origine de la baisse de 40 % des faits constatés.

Opération « Tranquillité vacances ».

Elle permet à la gendarmerie de veiller sur les logements pendant les vacances. Avant de partir, les résidents doivent signaler à la brigade de gendarmerie du domicile, leur départ en vacances. Pendant leur absence, des patrouilles de surveillance sont effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler le domicile. La gendarmerie met en place un formulaire de demande individuelle pour informer la brigade de gendarmerie du départ en vacances. Cette demande doit être déposée à la brigade de gendarmerie du lieu de résidence où le résident devra justifier de son identité et de son domicile. ◆

Formulaire à télécharger sur le site du ministère de l'intérieur :
http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Conseils-pratiques/Mon-domicile/Operation-Tranquillite-Vacances

PARTICIPATION

Tous vigilants !

Un autre dispositif existe dans la lutte contre les phénomènes de délinquance, en cherchant surtout à éviter toute action d'autodéfense. Il consiste à mettre en place plusieurs chaînes de vigilance structurées autour d'habitants d'un même secteur. Ce maillage, fondé sur le principe de solidarité et animé par l'esprit civique, est identifié sous le label de « participation citoyenne ». Le commandant du groupement de gendarmerie de l'arrondissement de Montluçon propose la mise en place de ce dispositif sur un quartier de la Ville de Commentry. Il en a fait l'exposé en séance du Conseil municipal du 27 mai, revenant sur les quatre étapes fondatrices du processus :

1re étape : la prise de contact avec la Mairie pour présenter la démarche ;

2e étape : l'identification du lieu pressenti (un quartier en cohérence géographique avec la délinquance identifiée) et l'implantation d'une signalétique claire du quartier (panneautage « participation citoyenne ») ;

3e étape : l'organisation d'une réunion publique d'information visant à identifier des volontaires qui seront retenus par la gendarmerie ;

4e étape : l'inauguration du quartier référent.

Le dispositif « participation citoyenne » doit faire l'objet de la signature d'un protocole d'accord entre le Sous-préfet de l'arrondissement de Montluçon, le commandant du groupement de gendarmerie de l'Allier et Claude Riboulet, Maire de Commentry. ◆

FAUX-AMIS

Vidéo protection ≠ Vidéo surveillance

Les caméras de vidéo protection, outre la dissuasion, facilitent le travail des forces de l'ordre pour rechercher des auteurs de délit. Un dispositif est actuellement installé autour du site isolé de l'Agora. Il a montré son efficacité par une diminution significative des actes de vandalismes et l'identification de leurs auteurs. En concertation avec la brigade de gendarmerie, la municipalité envisage de procéder à l'installation d'au moins un second dispositif au cœur de Ville. À terme, il s'agira de mieux protéger les cibles « traditionnelles » de délinquance, en prévention des vols et effractions dans les commerces ou des attaques de distributeurs automatiques de billets (DAB).

La vidéo protection enregistre les images qui ne sont regardées que suite à une requête de la Gendarmerie. La vidéosurveillance, elle, correspond a un regard permanent des risques.

RETOUR EN PHOTOS

Travaux d'été pour assurer la rentrée !

➡ *Cimetière-ville*

➡ *Champ de foire*

➡ *Rue Lavoisier*

➡ *Ecole Busseron*

LES PEGAUDS
Cimetière ville

Suite à la démolition de la maison du gardien par l'entreprise Collinet, 80 concessions vont être créées par le centre technique municipal pour le terrassement et les bordures, et par l'entreprise Alzin pour les finitions enrobées. De plus, suite à la reprise des travaux d'aménagement de l'espace cérémonie civile, l'accès des véhicules autorisés à circuler se fera par le portail de l'ancien cimetière à partir du 15 juin et pendant toute la période des travaux (1 mois environ).

CENTRE VILLE
Rue République

Après celui de la rue Lavoisier, l'arrêt de bus va être mis aux normes pour personnes à mobilité réduite, en installant des bordures type « quai de bus » et des bandes podotactiles et en élargissant le trottoir.

Rue Lavoisier

Sa partie dite haute, depuis le « Contrôle Technique » jusqu'à la rue Pierre Curie, sera reprise en enrobée courant juillet.

Champ de foire

Les travaux du réseau de chaleur de la Ville, confiés à la société Dalkia France, vont débuter la 2e quinzaine de juin, pour une durée de 6 à 8 mois. Ils concernent la construction de la chaufferie bois d'une part, sur l'emplacement des anciens ateliers municipaux, et les travaux relatifs aux réseaux enterrés d'autre part.

VIEUX-BOURG
Village de Signevarine

Des rues, des voies, des impasses étant orphelines de nom, la municipalité a voulu remédier à cette situation. Ainsi, par délibération du Conseil municipal et suite à une réunion publique avec les riverains, des noms ont été proposés : rue de la Croix de Magnier, impasse des Forettes, impasse des Ardennais, chemin du Pont de 4 mètres, impasse du moulin de Signevarine, rue des Gauthiers du Bas, impasse des Chênes. L'occasion de faciliter la distribution du courrier, les accès aux services d'urgence mais aussi de revoir la numérotation des habitations dans cette zone qui s'est densifiée avec l'installation de nouveaux résidents. Si ces changements seront automatiques enregistrés au cadastre, il incombera aux riverains concernés d'en informer leurs fournisseurs, prestataires et autres correspondants. La municipalité quant à elle fournira et posera gratuitement des plaques numérotées.

DEVOIRS DE VACANCES !

Comme chaque été, les grandes vacances des uns font les grands travaux des autres. Ainsi, des salles de classe des écoles de la commune vont se refaire une beauté pendant les mois de juillet et août.

École Edith Busseron

La salle de classe n° 7 sera entièrement refaite cet été. Il s'agit de mettre aux normes l'électricité et l'éclairage, d'effectuer un doublage thermo-acoustique des murs et des plafonds et de poser un revêtement de sol plastifié.. De plus, les menuiseries extérieures seront remplacées par des fenêtres isolantes en aluminium. Ce sera aussi le cas pour le couloir du bâtiment D, au 1er étage.

École du Vieux-Bourg

Des travaux de rénovation des couloirs des salles de classe n° 7 et 8 vont permettre la mise aux normes électrique et de l'éclairage, le doublage thermo-acoustique des murs et des plafonds, la pose d'un sol plastique.

LA GRANGE
Tous sauf ça !

Une lectrice nous a transmis la photo ci-contre, qui témoigne que certaines personnes semblent confondre la voie piétonne reliant la Grange au barrage des Gannes (ancienne ligne économique) avec une décharge publique. Nous leur rappelons que la déchetterie de Commentry est ouverte du lundi au samedi, rue E. Descloux. La nature, elle, est ouverte tous les jours aux promeneurs et espère le rester !

Dans cette rubrique, nous revenons sur des décisions prises en conseil municipal. Nous vous rappelons que le compte-rendu complet est affiché sur panneau à côté de la Mairie et aussi téléchargeable sur le site Internet de la commune.

Le conseil municipal est chargé de régler « par ses délibérations les affaires de la commune » (loi de 1884). Il vote le budget, il est compétent pour créer et supprimer des services publics municipaux, pour décider des travaux, pour gérer le patrimoine communal, pour accorder des aides ou des subventions. En amont, les dossiers soumis au vote lors du conseil municipal sont étudiés en commissions. Elles sont au nombre de quatre :

- Finances, administration, services publics, économie ;
- Travaux, logement, urbanisme quartiers, sécurité ;
- Solidarités, jeunesse, famille, séniors, scolarité ;
- Animation, associations, sports, culture, patrimoine.

Le conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre. L'ordre du jour, fixé par le maire, est communiqué avant le début de la séance. Celle-ci est ouverte au public sauf si l'assemblée décide le huis clos.

Conseil municipal du 28 mars 2015

Indemnités de fonction des élus
Avec la création du poste de 8e adjoint et dans la limite de l'enveloppe maximale prévue par les textes, le montant des indemnités de fonctions des élus a été revu, faisant passer l'indice brut 1 015 de 56,4 à 56,82 % pour le Maire, de 22,33 à 22,6536 % pour les adjoints et demeurant au maximum de 6 % pour les conseillers municipaux délégués.

Dénomination d'un espace public « Esplanade du 8 mai 1945 »
Sur proposition du comité d'entente des Anciens Combattants de Commentry, l'emplacement situé devant la médiathèque municipale « La Pléiade » au sein de la Place de la Butte a été dénommé « Esplanade du 8 mai 1945 » et inauguré à l'occasion de la cérémonie du 8 mai, commémorant le 70e anniversaire de la fin du conflit.

Tribune d'expression libre du magazine municipal
Avec la nouvelle maquette du magazine municipal, l'espace réservé à l'expression des listes représentées au Conseil municipal passe de 1 400 caractères à 2 000 caractères (espaces compris). Chaque liste dispose du même espace d'expression libre et l'utilise à sa convenance : soit en totalité, soit partiellement.

Renouvellement de la convention de partenariat avec la radio RJFM
Arrivant à expiration le 10 mai 2015 et en vigueur depuis 2006, une nouvelle convention a été conclue avec RJFM (92.3 FM). Elle sera assurée pour un montant forfaitaire de 1 978 €, soit une subvention de 0,30 € (sondage INSEE 2012, sur la base de 6 592 habitants). La convention précise notamment que la radio se fait le relais des communications visant à promouvoir les activités associatives et l'actualité de la ville.

Détermination des taux d'imposition 2015
Conformément à ce qui avait été envisagé à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires 2015, il est proposé de maintenir les taux 2015 au niveau de ceux de 2014, sachant qu'ils n'ont pas augmentés depuis 1997 (hors transfert lié à la refonte de la Taxe Professionnelle). Soit 20,95 % pour la taxe d'habitation, 16,56 % pour le foncier bâti, 44,89 % pour le foncier non bâti et 26,47 % pour la contribution foncière économique.

Répartition des subventions, cotisations et participations aux associations et autres organismes
La commune compte plus de 80 associations. Elle soutient ces initiatives locales qui contribuent à l'accompagnement de certains publics, à l'animation de la ville et au développement du sport pour tous. Les subventions aux associations relèvent d'une décision individuelle d'attribution et d'une convention lorsque les montants dépassent 23 000 €/an. L'ensemble des subventions votées en 2015 représente un montant global de 318 572 €.

Adhésion à l'ATDA, approbation des statuts et délégation mission ADS

A compter du 1er juillet 2015, Commentry ne bénéficiera plus de l'assistance gratuite des services de l'État (DDT) en matière de droit des sols. L'Agence technique départementale de l'Allier (ATDA) est désormais en mesure d'assurer les missions de services jusque-là proposées par la DDT. Aussi, le conseil municipal a décidé d'adhérer au service optionnel urbanisme de l'ATDA, de lui confier la mission d'application du droit des Sols, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes et de s'engager à verser à l'ATDA le montant de la participation financière prévue. Soit 2 637 € d'adhésion annuelle, 4 000 € en moyenne de prestations et un forfait de 500 € pour les missions payantes.

Signature d'un contrat « enfance et jeunesse » (CEJ) avec la CAF de l'Allier

Le CEJ est un contrat d'objectifs et de co-financement visant à développer l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans. Le dernier CEJ intégrant les actions de la commune de Commentry et de la communauté de communes de Commentry/Néris-les-Bains et signé par la Directrice de la CAF, le Maire de Commentry et le Président de la communauté de communes, est arrivé à terme en décembre 2013. Un nouveau CEJ sera donc signé pour la période 2014-2017.

Convention de partenariat entre la commune de Commentry et l'Office Municipal pour l'Animation et la Culture (OMPAC)

En vigueur depuis 2011, cette convention définit les objectifs et les moyens financiers et humains que la commune met à disposition de l'OMPAC. Cette collaboration tend à développer des actions culturelles au profit de la ville. Ce partenariat est renouvelé pour 3 ans, sur la base d'une subvention annuelle de 145 000 € par an. Elle repose sur 3 axes de travail : l'organisation de manifestations récurrentes (Vijon, séances de cinéma, rencontres avec le jeune public, etc.), la mise en œuvre de la Saison culturelle, le soutien aux projets culturels des établissements primaires de la commune.

Convention de mise à disposition des installations sportives au lycée G. Vincent.

Depuis 2013, le Conseil régional ne finançait plus la redevance d'occupation des installations sportives (gymnase 1) lycée G. Vincent, impactant directement les recettes communales, avec une perte d'environ 9 000 €/an. Néanmoins, pour ne pas pénaliser le lycée, la commune lui accordait un accès gratuit au gymnase 1 et à la salle d'art martiaux jusqu'au 31 décembre 2014. Suite à l'intervention de la commune, le Conseil régional accorde de nouveau au lycée une dotation de fonctionnement visant à financer l'occupation des locaux communaux dans le cadre des cours d'EPS. Une convention est donc signée pour fixer les modalités d'occupation et les conditions tarifaires.

Convention de partenariat « Smiley pass ado »

Avec ce dispositif, la CAF de l'Allier propose une action d'accompagnement et d'accès aux loisirs et à la culture destinée aux jeunes de 14 à 18 ans issus de familles allocataires ou jeunes allocataires, ayant un quotient familial inférieur à 1 000 €. Il s'agit d'un chéquier composé de 6 bons d'échanges d'une valeur totale de 30 € utilisables chez différents partenaires. La CAF a souhaité que « La Piscine » devienne partenaire du dispositif, ce que le conseil municipal a accepté.

Renouvellement de la convention de partenariat avec l'USPC Tennis

En 2012, un partenariat était formalisé pour une durée de 3 ans entre la commune de Commentry et l'USPC Tennis. Il est proposé de renouveler ce partenariat au regard des objectifs atteints, notamment par la qualité du niveau d'encadrement et le succès rencontré par le tournoi estival. Une nouvelle convention est prévue, à compter du 1er janvier 2015, pour 1 an (renouvelable par tacite reconduction 2 fois). Elle prévoit d'attribuer 19 000 € par an à l'USPC Tennis, avec une ventilation de la somme par objectif à atteindre par l'association. ◆

PETITE ENFANCE

L'été des **super héros**

Tout au long de l'été, l'Accueil de loisirs Intercommunal « Les Galibots » proposera des activités ludiques et variées sur le thème des super héros... mais lesquels ? Ceux des bandes dessinées ou bien ceux que l'on rencontre dans la vie de tous les jours ?

Bienvenue à Galib'City !

Une charmante mégalopole qui ne manquera pas d'actions. Ouverte aux enfants de 3 à 14 ans, Galib'City proposera des activités manuelles et d'expression, des ateliers sportifs, des grands jeux, des sorties extérieures, des stages avec intervenants ou encore les mini-camps, du 6 juillet au 28 août.

Renseignements *: Accueil de loisirs3 les Galibots » - Route des Ferrières - 03310 Néris-les-Bains - Tel : 04 70 09 38 17 – Courriel : lesgalibots@orange.fr*

CULTURE

Deux expositions, **sinon rien !**

Cet été, les médiathèques intercommunales de Chamblet et Néris-les-Bains proposent deux expositions à ne pas rater. En juin, elles accueillent « Énigmes et Polars ». Créée par l'association Mots et Couleur, cette exposition ludique et tactile, destinée à un public familial, s'accompagne de jeux d'enquête qu'on élucide par le toucher, l'odorat, la vue, et aussi une bonne dose d'ingéniosité ! Elle sera l'occasion de proposer une sélection de nombreux romans policiers destinés aux adultes.

Entrée libre aux horaires d'ouverture

En juillet, place à l'évasion avec « Au pays des îles : Indonésie (Bali, Java...) » proposée par CréaDiffusion. Qui n'a pas rêvé d'île ? Robinson Crusoé, Vendredi, le Capitaine Crochet et ses pirates nous dessinent encore des mondes imaginaires. Les îles paradisiaques n'existent pas seulement dans les rêves d'enfance ou dans la littérature. Elles sont présentes partout sur la surface du globe, mais un seul endroit au monde en regroupe autant : L'Indonésie, le plus grand archipel au monde qui compte 6 000 habitants répartis sur 17 508 îles.

Renseignements *:*
Médiathèque Mots-Passant de Chamblet
Rue du Chéroux - mardi et jeudi, de 15h à 17h30, mercredi de 9h à 12h et de 15h à 17h30, vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h30 et samedi de 10h à 12h
Médiathèque municipale de Néris-les-Bains
Rue Barra - mardi, mercredi et vendredi, de 15h à 17h30, jeudi de 10h à 12h et de 15h à 17h30 et samedi de 10h à 12h.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Le bois, énergie d'avenir

La SARL Guillot Energie a acquis un terrain en vue de l'installation d'une plateforme bois-énergie. Il s'agit d'une parcelle d'une surface d'environ 2,22 ha à extraire des parcelles cadastrées section A 1345 et A 1341, sur le Campus des Marronniers (Campus 1). Les travaux de viabilisation sont en cours.

ANIMATION

La Festi' Com'Com

Suite à une édition 2014 très réussie et appréciée par de nombreux usagers, le Festi'Com'Com vous accueillera de nouveau cette année. Il se déroulera le samedi 19 septembre à l'Accueil de Loisirs « les Galibots ». De nombreuses activités ludiques raviront vos enfants. Le détail du programme de cette journée sera dévoilé dans notre prochaine édition. Petits et grands, venez nombreux ! Vous êtes les acteurs privilégiés de cette journée.

Commentry pour tous

OBSCURE TRANSPARENCE…

L'exercice de communication sur les indemnités du Maire n'aura pas été convaincant tant la manœuvre était grossière. Monsieur le Maire a « oublié » de publier, en plus de son bulletin d'indemnités de Maire, celui de Président de la Com/Com, de Conseiller départemental et peut-être d'autres… il eût été intéressant qu'il nous fasse connaître aussi l'ensemble des mandats qu'il cumule et ceux qui lui ouvrent droit à indemnités…

Néanmoins, la publication de ces indemnités de Maire aura permis de vous éclairer sur les cotisations « CAREL » : Il s'agit pour Monsieur le Maire de se constituer un capital financé pour moitié par son indemnité et pour moitié par la collectivité. Ce montant s'élève à 8% du montant brut des indemnités, doublé par les collectivités.

Ainsi donc, Maire (2 159,99 €) + Président de la Com/Com (1 853,22 €) + Conseiller départemental (2 090,80 €) = 6 104,01€/ mois.

Aux termes des mandats le capital constitué hors intérêts est de 70 318,19 €.

Dans notre tract de campagne, nous avions oublié de vous parler de ce petit capital qui vient s'ajouter au cumul des indemnités. Ce qui gêne Monsieur le Maire, ce n'est pas le cumul des mandats ni celui des indemnités, c'est que les Commentryens le sachent !

VOUS ÊTES SOUS SURVEILLANCE

Le projet de la majorité municipale de mettre en place un programme « voisins vigilants » ne recueille pas notre assentiment.

Il nous semble dangereux d'encourager la dénonciation pour inciter les citoyens à la solidarité et l'entraide. Vidéo surveillance, armement de la police municipale, «voisins dénonciateurs », répression et délation entretiennent un climat anxiogène, la peur de l'autre et le sentiment d'insécurité. C'est l'apologie de la suspicion propice à réveiller les plus bas instincts. La meilleure politique contre « l'insécurité » est celle qui lutte contre la précarité, le chômage de masse, l'injustice sociale et le rejet de l'autre. Nous nous opposons à ce qui fragilise le pacte social et républicain.

Commentry de toutes nos forces !

IL ETAIT UNE FOIS…

dans une petite ville de 7 000 habitants, un conseil municipal où les élus de l'opposition, qu'ils soient socialistes ou de l'Alternative, travaillaient les dossiers. Ils n'étaient pas d'accord sur tout avec la majorité, mais étaient constructifs et force de proposition… La démocratie locale vivait en bonne intelligence et dans l'intérêt général. Mais un jour, des élections ont renouvelé ce conseil et l'opposition a changé… Elle est passée du « Oui, mais… » ou du « Non, mais… » au « Non, non ! ».

Il est aujourd'hui une opposition emportée par l'excès permanent de « Monsieur Contre Tout » qui ne travaille pas les dossiers et se contente de positions idéologiques et partisanes. « Monsieur Contre Tout », pose en conseil municipal des questions déjà posées par ses collègues en commissions et auxquels des réponses satisfaisantes ont été apportées. Sauf qu'il ne concerte pas ses collègues avant de monter sur ses grands chevaux… « Monsieur Contre Tout », pour faire parler de lui, cultive un état d'esprit agressif, d'acharnement, revanchard… Au final, l'opposition se contente de voter contre le budget et les projets, sans même expliquer pourquoi, sans évidemment proposer autre chose. « Monsieur Contre Tout » ne recule devant aucune forme d'exagération, quitte à perdre toute crédibilité et à franchir les lignes du respect du débat démocratique. Ainsi, la nouvelle politique municipale en faveur de la prévention et de la sécurité devient tout de suite, de façon caricaturale, « sécuritaire » ou comparée aux régimes totalitaires. Rien que ça !

IL EST AUJOURD'HUI AUSSI….

dans une petite ville de 7 000 habitants, des élus majoritaires qui travaillent. Ils se réunissent avant les conseils municipaux, discutent entre eux, s'entendent. Ils font tout pour gérer au mieux, malgré les fortes contraintes budgétaires, avec pragmatisme et sans idéologie. Ce n'est pas tous les jours facile, mais parce qu'ils sont « Pour Commentry », ils y consacrent toutes leurs forces…

COMMENTRY - Le mag en lien avec les habitants de la ville

Directeur de la publication : Claude Riboulet – claude.riboulet@ville-commentry.fr
Directrice de la rédaction : Caroline Bardot – caroline.bardot@ville-commentry.fr
Ont participé à la rédaction : Caroline Bardot, Laurence Debowski, Yannick Zulawinski
Ligne graphique : Agence Turbulences - corinne@turbulences.fr
Composition et mise en page : Agence XXI Communication - info@21communication.com
Impression : Typocentre - commercial@typocentre.fr
Distribution : association ADEF03 - 04 70 64 91 11 // Tirage : 4 500 exemplaires
Dépôt légal à parution // Crédits photos : Y. Zulawinski/Ville de Commentry - Fotolia - Shutterstock

Mairie de Commentry – Place du 14 juillet – 03600 COMMENTRY – Tél. 04 70 08 33 30
communication@ville-commentry.fr
Toute l'actualité de la commune sur www.ville-commentry.fr.

Envie de sortie, de culture, de se défouler… demandez le programme !

Juin

Kermesses des écoles

Elles sont incontournables et marquent la fin de l'année scolaire. Elles rythment le mois de juin et sont l'occasion de partager un bon moment en famille, avec beaucoup de bonne humeur. Le samedi 6 juin, école du Bourbonnais, le samedi 13 juin, écoles du Vieux-Bourg et du Bois, samedi 27 juin, école de Pourcheroux et école Edith Busseron.

☛ Renseignements : Service jeunesse au 04 70 08 33 39

Samedi 13 juin

Gala de danse du FCEA

Comme chaque année, le FCEA nous régale de son traditionnel gala de danse à 20 h 30 à l'Agora. Avec la télévision et le cinéma, le thème de cette nouvelle édition saura nous divertir de vidéos de parodies télé diffusées entre chaque séquence dansée.

☛ Renseignements :
Foyer culturel d'expression et d'animation (FCEA)
04 70 64 35 45

Dimanche 14 juin

Marathon de pêche à l'Américaine

Aux étangs de Pourcheroux, à partir de 10 h 00, par équipes de deux pêcheurs.

☛ Renseignements :
La Gaule Commentryenne au 04 70 28 82 98

20 et 21 juin

Raid aventure commentryen

Raid aventure commentryen par équipe de deux (VTT, course à pied, tir à l'arc, canoé…) avec 3 formules adaptées permettant à chacun de participer selon son niveau.

☛ Renseignements :
CAP03 au 06 09 13 71 44

Du 29 juin au 19 juillet

Tournoi de tennis

Sur les terrains de tennis du stade Isidore-Thivrier, tournoi jeunes et adultes.

☛ Renseignements :
USPC Tennis au 04 70 05 78 52

Du 30 juin au 29 août

Exposition Carole Duvillier

Exposition de dessins et peintures « souvenirs d'enfance ». L 'artiste se livre sans pudeur sous nos yeux.

☛ Renseignements :
Espace Culturel La Pléiade
Place de la Butte
Mardi et jeudi de 14 heures à 18h, mercredi, vendredi et samedi : 9h30 à 12h et 14 h à 18h
04 70 64 40 60
www.ville-commentry.fr

3 juillet et 7 août

Ateliers d'été à la Pléiade

Pastels secs sur la thématique « paysage et animaux » le vendredi 3 juillet et fusain sur la thématique du portrait le vendredi 7 août.

☛ Renseignements :
Espace Culturel La Pléiade
Place de la Butte
04 70 64 40 60
www.ville-commentry.fr

Dimanche 5 juillet

Soirée internationale de demi-fond

Sur le vélodrome du stade Isidore-Thivrier, course de vélo guidés par des motos.

☛ Renseignements :
Commentry cycliste au 06 84 74 40 13

Envie de sortie, de culture, de se défouler… demandez le programme !

mardi 14 juillet

Tournoi de tarot

Concours de tarot dans le cadre du Festival de Tarot de l'Allier à partir de 12h30, salle de l'Agora.

☛ Renseignements :
Tarot.com au 06 79 89 59 01

Du 24 au 26 juillet

11e synergie trikes and bikes

Depuis la plaine de l'Agora, cette nouvelle édition rassemblera des centaines de trikes et de motos, avec toujours la même convivialité et un programme varié : des balades bien sûr mais aussi des concerts et des spectacles.

☛ Renseignements :
Les Bayoux au 06 87 67 46 81

Du 3 au 16 août

« Arts » à la Merlerie

Le centre des Eclaireuses Eclaireurs de France de la Merlerie propose des ateliers artistiques encadrés par des artistes professionnels et des activités libres sur la base d'échanges de savoirs entre participants. Théâtre d'ombre, contes, masques, chant, circle song, gumboots, photo, etc.

☛ Renseignements :
Claudie Delpey au 06 17 70 08 43
claudie.delpey@voila.fr
www.lamerlerie.ecles.fr

Du 21 au 25 août

Le Vijon

Lâcher de ballons, spectacle folklorique, brocante, réception des anciens, défilé, feu d'artifice, course cycliste… la fête communale n'en finit plus de ravir petits et grands !

☛ Renseignements :
OMPAC au 04 70 64 49 09

21 juin et 22 août

Brocantes

Deux dates estivales pour chiner à Commentry : dimanche 21 juin, place et cité Léon-Lévy par l'association familiale de Commentry et sa région et samedi 22 août, en centre-ville, organisée par l'OMPAC.

☛ Renseignements :
Association familiale
au 04 70 64 64 86
OMPAC au 04 70 64 49 09

26 juin, 24 juillet, 22 août

Concerts d'été à la Pléiade

Offrez une parenthèse musicale en plein air avec 3 concerts donnés au théâtre de verdure de la Pléiade à 18 heures. Ce dernier accueillera le vendredi 26 juin l'Harmonie commentryenne, le vendredi 24 juillet « Huggy le bon trio » et le samedi 22 août « La Filoche »

☛ Renseignements :
Espace Culturel La Pléiade
Place de la Butte
04 70 64 40 60
www.ville-commentry.fr

25 juin, 4 juillet, 1er août

Concours de Boules Lyonnaises

Réservés aux licenciés, place du champ de foire.

☛ Renseignements :
USPC Boules Lyonnaises au
04 70 64 94 61

Juillet et août

Jeunesse

Le service jeunesse de la ville met en place des ateliers d'été ouverts aux enfants à partir de 3 ans, de 14h à 17h avec des jeux et ateliers gratuit sur le thème du moyen-âge : le 16 juillet, plaine de l'Agora, le 23 juillet, école de Pourcheroux, le 30 juillet, école du Vieux-Bourg et le 6 août – plaine de l'Agora. De son côté, le PIJ pense aux jeunes de 12 à 17 ans, avec son programme Anim'jeunes et ses nombreuses animations : sport, ateliers, sorties, stages…

☛ Renseignements : Service jeunesse au 04 70 08 33 39
Point info Jeunes au 04 70 09 28 36

1 300 kilomètres à pied…
ça n'use pas l'amitié !

Lorsque vous arrivez à Commentry et que vous évoquez son jumelage polonais, vous êtes d'abord surpris… Vous pensez ne pas parler de la même ville que vos interlocuteurs. On vous avait dit « Chojnow », vous entendez « *Ronioufl* » ! C'est à cela aussi que tient la magie des échanges entre deux pays, où ce qui nous différencie est moins fort que ce qui nous lie.

Le comité de jumelage et d'amitiés internationales est né en 2008. Il offre le cadre associatif nécessaire au développement des échanges entre les villes de Commentry et de Chojnow. Ceux-ci reposent essentiellement sur des échanges sportifs et des voyages culturels. La ville de Chojnow se trouve dans la région de Basse Silésie et compte plus de 14 000 habitants. Christophe Zulawinski, président du comité de jumelage qui compte une soixantaine d'adhérents, revient sur le programme 2015.
« *Cette année, la « Chojnowska » le 22 mars dernier a rencontré un vif succès. Du 18 au 21 juin, nous sommes invités par le maire et l'association locale des villes partenaires de Chojnow à la fête de la ville et au 10e anniversaire de son jumelage avec la ville allemande d'Egelsbach. Une délégation se rendra sur place, accompagnée de Christophe Cabassut, adjoint délégué à la vie associative, aux sports et à l'événement et Bernard Zamiara, conseiller municipal délégué aux relations internationales et au cadre de vie. Puis, le 8 juillet, les membres de l'association iront visiter la Maison de la Mine à St-Eloy. Enfin, nous comptons bien finir l'année en beauté, en prenant part au marché de Noël de Commentry.* »

Enfin , pour les amateurs, les confirmés ou juste les curieux, sachez que le journal local de la ville de Chojnow « *Gazeta Chojnowska* » est disponible à la médiathèque municipale « *La Pléiade* ». De quoi exercer ses capacités en langue polonaise et découvrir l'actualité de notre cité jumelée ! ◆

Le saviez-vous ?

La ville de Commentry espère l'arrivée pour la rentrée de septembre d'un couple de kinésithérapeutes. Witold et Malgorzata Pokkuta nous viennent de Bourbon Lancy et devraient succéder à Marie-Claude Guillet et Daniel Boniface, qui pourront sereinement, c'est le cas de le dire… passer la main !

« POLOGNE DÉLICES » VOUS RÉGALE AU MARCHÉ !

Chaque premier vendredi du mois, Dariusz Klimasz, polonais encore établi à Cracrovie, est présent au marché de la ville. Ces produits viennent d'une centaine de fournisseurs du sud du pays, pour lesquels il fait au minimum deux allers-retours dans le mois.
Après trois ans de vente à distance, il a ouvert en décembre 2013 sa boutique à Montceau-les-Mines.
Sur le marché hebdomadaire de Commentry, vous pourrez retrouver ses mets artisanaux, charcuteries et autres spécialités polonaises.

TRADITION

Qui vit le vijon vit joyeux…

VIJON/ substantif masculin : réunion champêtre du dimanche, à la belle saison.

➡ *Commentry - fête ancienne*

L'une des plus belles fêtes patronales de Commentry fut celle de 1889. Elle fut marquée par un grand concours de vielles et de musettes, et l'inauguration d'attractions inédites dont le fameux jeu de l'oie. Il s'agissait pour le joueur, juché sur un âne et muni d'une petite baguette, de lancer sa monture au grand trot pour enlever, à l'aide de sa lance, un anneau fixé au bec de l'oie. A l'époque, les jeunes gens dansaient et jouaient à des jeux innocents avec gages tandis que les hommes plus âgés faisaient des parties de quilles. La « chibrelit », la « montagnarde » ou encore la « bourrée » ont cédés peu à peu la place à des instruments plus modernes dans les bals de plein air. Avec le piston ou le saxophone sont arrivés la valse, la polka ou encore la mazurka. Fin XIXe, on comptait de nombreuses fêtes à Commentry : la fête d'été au Vieux-Bourg, en juillet, celle de Pourcheroux en juin, de Signevarine en mai, des Remorets en avril, et aussi des fêtes urbaines de quartier, dont la première place Martenot en juin.

Avec les vijons, on avait à faire à des réunions toujours très « honnêtes » et qui ne coûtaient rien mais qui ont été abandonnées pour d'autres, moins gratuites et souvent moins suivies. C'est alors que le mot « Vijon » a à peu près disparu du vocabulaire rural. Cela fera 20 ans cette année que la fête patronale de Commentry a été rebaptisée « Vijon ». En remettant au goût du jour ce terme 100 % bourbonnais, l'OMPAC a voulu ancrer la fête dans notre patrimoine culturel local et renouer avec ses valeurs : gratuité, convivialité et popularité.

L'édition 2015 aura lieu du 21 au 25 août.

Programme complet et autres rendez-vous de la saison dans le document « Les Estivales », joint à ce numéro.

« Heureusement, on savait à cette époque s'amuser sans argent ; on organisait à la belle saison des bals champêtres qu'on appelait les « vijons » et, en hiver, des veillées. Pour les vijons, on choisissait autant que possible un carrefour ombreux et gazonné à souhait et, au jour dit, toutes les jeunes filles, tous les jeunes gens de la contrée s'y réunissaient. Il venait même des gens mariés, des vieillards, des enfants – tous ceux, en un mot, qui se trouvaient de loisir. Quand on pouvait avoir un « berlironneur » quelconque, on dansait agréablement autant qu'on en avait envie : les vieux même faisaient leur bourrée. S'il n'y avait pas de musiciens, les plus dévoués chantaient ou sifflotaient des airs ; ça marchait tout de même. »

Emile Guillaumin.
La vie d'un simple, 1947.

PETIT FLORILÈGE DES FÊTES PATRONALES LOCALES

Bézenet, le 1er dimanche de septembre ;
Chamblet, pour la Saint Maurice ;
Colombier pour la Saint Patrocle ;
Doyet à Noël, avancée ensuite à début juillet ;
Durdat-Larequille, pour la Saint Martial ;
Hyds pour la Saint Roch ;
Malicorne, Montvicq pour la natavité ;
Neris pour la Fête-Dieu ;
Villebret pour la Saint Étienne.

Sources :
Dictionnaire du parler Bourbonnais et des régions voisines/Franz Brunet, 1964 - Histoire de Commentry et des Commentryens/Georges Rougeron, 1987 - Le canton de Commentry Edouard Garmy, 1912

les

Estivales

de

Commentry

2015

Animations

Culture

Sports

Jeunesse